

NATIONS UNIES
Opération des Nations
Unies en Côte d'Ivoire



UNITED NATIONS
United Nations Operation
in Côte d'Ivoire

Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

(Abidjan, le 6 janvier 2010)

Kenneth Blackman (Porte-parole adjoint de l'ONUCI) : Bonjour Mesdames et Messieurs. Bienvenue à cette conférence de presse hebdomadaire de l'ONUCI, qui sera animée par M Simon Munzu, Directeur de la Division des Droits de l'homme.

Simon Munzu (Directeur de la Division des Droits de l'Homme de l'ONUCI) : Bonjour, Mesdames et messieurs. Comme mon collègue vient de le rappeler, nous nous rencontrons dans le cadre d'un rendez-vous hebdomadaire que nous nous sommes fixés pour que nous puissions vous faire le point de la situation, notamment de l'évolution des droits de l'homme en cette période de crise politique. Je vais donc vous faire la mise en jour de la situation. Mais, vous vous souvenez aussi que le 13 décembre de l'année dernière, j'ai animé une conférence de presse où j'avais annoncé au nom du Représentant spécial du Secrétaire général, la création au sein de l'ONUCI, d'un comité de suivi de la mise en application de la résolution 1946 du Conseil de sécurité concernant les différents comportements qui pourraient mettre une entrave au fonctionnement du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire ou encore, porter atteinte aux droits fondamentaux des Ivoiriens et des personnes vivant dans ce pays ou encore, qui pouvaient menacer le processus de paix. L'idée étant que des personnes qui se rendent coupable de tels agissements sont susceptibles d'être signalées au Conseil de sécurité et notamment à son Comité de sanctions et éventuellement faire l'objet de sanctions ciblées décidées par le Conseil de sécurité, conformément à la résolution 1772 dudit Conseil. Sur ce point également, j'aurai quelques informations à partager avec vous. En ce qui concerne la situation des droits de l'homme, ces derniers jours, nous observons plusieurs cas d'accrochages, des conflits intercommunautaires qui, malheureusement donnent lieu à plusieurs exactions sur le plan des droits de l'homme. C'est ainsi qu'à Zuénoula, nous avons observé un affrontement entre les communautés Gouros et Dioula qui a provoqué la mort d'au moins trois personnes et de plusieurs blessés. Un autre affrontement entre les Gouros et, cette fois-ci les Baoulés, a eu lieu à Gabia, dans le département d'Oumé. Et là également,

nous avons enregistré plusieurs blessés. A Grand Béréby, certains membres de la population locale ont été menacés d'expropriation de leur terre. Et comme vous le savez, depuis quelques temps, des personnes rapportent que leurs domiciles ont été marqués de signes à des fins obscures, des signes distinctifs pouvant identifier leur ethnie. Mais le cas le plus grave est celui qui se produit depuis trois à quatre jours déjà à Duékoué. Nous estimons que ce qui se passe à Duékoué est effectivement le reflet de la tendance vers des tensions, des violences intercommunautaires que nous venons de relever. Depuis plus de trois jours donc, la ville de Duékoué est plongée dans des violences intercommunautaires à la suite de la mort d'une femme lors d'un braquage. Des informations qui nous parviennent nous rapportent qu'aux moins 14 personnes ont été tuées dans ces affrontements qui opposent des miliciens guérés soutenus, semble t-il, par des mercenaires libériens contre les populations civiles en majorité de la communauté dioula et malinké soutenus par des dozos. Pour ceux qui ne les connaissent pas, les dozos sont ces chasseurs traditionnels qui parfois s'arrogent le droit de s'associer au maintien de l'ordre. Les populations vivent dans la terreur et le désarroi, et comme certains parmi vous le savent déjà, un bon nombre de cette population commence déjà à se déplacer. Ce sont des déplacés internes, des gens qui par centaines quittent Duékoué par peur pour leur sécurité, pour aller vers d'autres localités, notamment à Daloa. Je relève également - et là, certainement, parmi vous il y en a qui sont au courant depuis parce que les medias en ont fait écho -, qu'ici à Abidjan, le siège du parti PDCI qui, dans le contexte électoral est aussi le quartier général du RHDP, a fait l'objet d'une descente musclée par les Forces de défense et de sécurité au grand matin, avant-hier. Le bilan de cette descente est, à ce jour, un mort, un jeune homme âgé d'une trentaine d'années qui est mort et l'arrestation d'un grand nombre de personnes, dont le chiffre, suivant les sources, varie entre 35 et 80. Aux dernières informations, la plupart des personnes arrêtées, sinon toutes, auraient été emmenées à la Préfecture de police d'Abidjan, au Plateau, et pour le moment, nous ne sommes pas très sûrs de leur sort. Quand je dis que nous ne sommes pas très sûrs de leur sort, c'est en dépit des efforts que la mission a faits pour s'informer davantage de la situation. C'est ainsi qu'avant-hier, c'est-à-dire le jour même de l'événement, j'ai conduit une mission d'enquête sur le lieu et comme cela devient maintenant une habitude, arrivé devant le bâtiment du siège du PDCI, le dispositif policier que nous avons trouvé là-bas, qui consistait en une trentaine d'éléments de la Compagnie républicaine de sécurité (CRS), nous ont empêché d'accéder aux lieux en nous expliquant qu'ils sont là à la demande du maître des lieux, selon leur expression, qui les a chargé de surveiller ces locaux et d'empêcher l'accès à toute personne étrangère, en attendant l'arrivée de l'huissier qu'il a commis pour venir constater les dégâts. Alors, sur cette base, ils nous ont dit de rebrousser chemin et nous sommes repartis. Depuis lors, par voie de communication professionnelle que notre service de police entretient avec leurs homologues ivoiriens, nous cherchons à savoir au moins quel est l'état des personnes qui sont détenues,

paraît-il, à la Préfecture de police d'Abidjan. Et nous espérons vivement que ces contacts puissent nous révéler la vérité sur cette situation.

En ce qui concerne la situation des droits de l'homme en général et ce, par rapport à la semaine dernière, depuis notre dernière rencontre, nous avons noté 31 nouveaux cas de décès qui nous ont été rapportés de plusieurs sources, des personnes décédées dans des circonstances qui laissent croire qu'elles ont été tuées dans des conditions illégales, autrement dit qu'elles sont mortes autrement que par des causes naturelles. Nous en avons remarqué et il nous a été rapporté. Dans les localités de Pk18 à Abobo, Yopougon Niangon, le quartier Seweké à San Pedro, Daloa, Yopougon Maroc, Yopougon Koweït, Abobo Doumé, Abobo Avocatier, Duekoué, comme je viens de le dire, Cocody, avec l'incident du siège du RHDP. Cela fait au total 31 cas de décès dans des circonstances qui, pour nous, sont susceptibles d'être qualifiées d'attente au droit à la vie. Une femme et deux enfants âgés respectivement de 7 et 11 ans ont été blessés par balle perdue à Abidjan, mais des balles tirées par des éléments des Forces de défense et de sécurité dans les quartiers où ils se trouvaient. Pendant cette semaine également, en dehors des 27 cas de disparitions dont on avait parlé la semaine dernière, nous avons enregistré 17 nouveaux cas de disparitions forcées, notamment à Yopougon Sable, à Wassakara, aux Toits rouges, à Sicogi, Adjamé, Abobo Anador, Yopougon Koweit, Yopougon Niangon et Cocody. Pour recueillir ces informations, l'outil le plus utile à notre disposition aujourd'hui, compte tenu des entraves qui sont mises sur notre chemin quand on veut descendre physiquement sur le terrain pour enquêter, c'est le centre d'appels dont j'ai annoncé la création lors de notre rencontre la semaine dernière. Depuis notre dernière rencontre, nous avons enregistré 204 appels par ce centre qui nous ont fait part de 316 cas de violations des droits de l'homme. Remarquez qu'un seul appel peut relever plus d'un cas. Donc il n'y a pas de contradiction dans ce que je viens de dire. A l'analyse de ces cas, et cela donne une idée de ce à quoi ce centre sert. Il y a 43%, donc 69 cas, pour dénoncer les violations des droits de l'homme ; 34 cas, donc 21%, étaient des gens qui appelaient pour nous féliciter et nous encourager pour le travail que l'ONUCI fait dans ce domaine. Onze cas, donc 7%, étaient pour nous exprimer, faire leur commentaire politique, et donner leur évaluation sur la situation politique d'aujourd'hui. Et 11 appels, donc 7%, étaient pour se plaindre contre l'ONUCI et nous insulter. Là aussi, nous enregistrons. Dans 10 cas, donc 6%, c'était pour vérifier si le numéro marche réellement. Alors, je tiens à remercier les journalistes présents et les organes de médias que vous représentez, pour l'écho que vous avez fait de ces numéros de manière à les mettre à la portée des populations. Encore une fois, je tiens à dire qu'en ce qui concerne les violations des droits de l'homme, nous devons être tous préoccupés, quelque soit notre sentiment, notre parti pris sur la situation politique actuelle. La sortie de cette crise ne doit pas se passer avec la vie des Ivoiriens, quelle soit leur religion, leur ethnie, leur appartenance politique, elle ne doit pas passer par leur intégrité physique, elle ne doit pas passer par

leurs biens, elle ne doit pas affecter la cohésion sociale. La Côte d'Ivoire vivra après la crise et aura besoin de sa cohésion sociale et on doit éviter de briser cette cohésion sociale. C'est ça notre préoccupation majeure. L'intérêt des populations ! Et cette population, en ce qui nous concerne, nous comprend, ce pourquoi nous sommes là, et apprécie notre bilan. Je me tiens devant vous habillé en tenue de roi baoulé que je suis. Parce que tout en étant camerounais, j'ai été intronisé Roi Nanan Abo Kouadio II, roi de Boli dans la sous-préfecture de Didiévi. C'est pour souligner ce que les populations auprès desquelles nous avons travaillé pendant 6 à 7 ans, ont comme sentiments réels. Les populations ne dissimulent pas leurs sentiments, si les hommes et les femmes politiques le font, les populations ne le font pas. Pour ceux qui seront là la semaine prochaine, je vous fais une promesse. Je viendrai habiller dans ma tenue de notable guéré, dont j'ai été vêtu à l'ouest du pays dans une localité qu'on appelle Diarrasouba, par les populations locales. Témoignage du même phénomène que je viens de citer. Et la semaine d'après, si je suis encore là, je viendrai, je vous le promets, habillé dans ma tenue de notable sénoufo tel que cela m'a été donné dans la sous-préfecture de Korhogo. Qu'on comprenne donc que l'ONUCI, tant que nous serons encore ici, nous continuerons à travailler parce que notre action va dans l'intérêt des populations ivoiriennes et cette population, jusqu'à preuve du contraire, cette population continue d'apprécier ce que nous faisons, même dans le contexte actuel où les relations entre l'ONUCI et les politiques semblent tendues.

Parlant des relations tendues entre l'ONUCI et les politiques, cela m'emmène à la deuxième partie de mon intervention consacrée au suivi des cas visés par la Résolution 1946 du Conseil de sécurité. A titre de rappel, cette résolution vise les personnes qui, premièrement menacent de par leurs comportements, le processus de paix et de réconciliation nationale en Cote d'Ivoire. Deuxièmement, ceux qui mènent des attaques contre l'ONUCI et les forces françaises qui la soutiennent et font obstacle à leur libre circulation. Troisièmement, des personnes qui commettent de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Quatrièmement, l'incitation publique à la haine et à la violence. Et enfin la limitation d'accès à une information pluraliste et diversifiée dans les medias et accès équitable aux medias d'Etat. Je répète que le comité de suivi est en train de faire son travail ; il fait effectivement le monitoring des différents cas de ces entraves, et le moment venu, le fruit de ce travail sera présenté au Conseil de sécurité, et notamment à son Comité de sanctions. C'est le lieu de rappeler à qui veut l'entendre, que comme les exemples le montrent ailleurs, au Congo, Liberia, Serra Leone etc., la justice internationale donne souvent l'impression d'avancer au pas de tortue, mais cette justice pèse le poids d'un éléphant et le travail qu'on fait aujourd'hui dans ce sens, peut porter ses fruits dans cinq ans, dans 10 ans. Si l'on s'en tient à ce qui c'est passé en Sierra Leone, au Liberia, au Congo. Des gens qui ont eu à répondre, tels que les Charles Taylor, les Jean Pierre Bemba, j'en passe, [...] pour des actes qui sont

supposés avoir été commis il y a 5 ans, 10 ans. Sur ce plan, je voudrais terminer en disant ceci, et c'est d'ailleurs un appel que je lance, encore une fois par souci de l'intérêt des populations - qui sont à distinguer des politiques - pour demander à des jeunes Ivoiriens, qu'ils soient de la Majorité Présidentielle ou du RHDP, de descendre dans la rue et attaquer les installations de l'ONUCI ou bien [que] l'ONUCI est appelé à protéger, telles que l'Hôtel du Golf, nous parait un comportement inadmissible, et l'exploitation de la jeunesse de cette manière n'est pas souhaitable. Dans un pays où il y a des institutions, et ces derniers temps on nous répète que nous devons respecter les institutions, l'institution pour faire la guerre en Côte d'Ivoire, pour libérer quel que ce soit en Côte d'Ivoire, c'est l'armée, ce ne sont pas les jeunes, quelle que soit leur obéissance politique. Donc quand un camp dit qu'il va envoyer ces jeunes envahir et un autre camp dit qu'il va organiser ses jeunes pour riposter, nous disons aux deux camps : 'laissons les jeunes en dehors de cette affaire'. La Côte d'Ivoire est un Etat souverain, personne ne remet en cause la souveraineté de la Côte d'Ivoire. Il y a un conflit de qui doit être le locataire de la présidence, mais la Côte d'Ivoire, en tant que pays, est un état souverain et personne ne remet ça en cause, [un] état souverain membre des Nations Unies. Et quand on est un Etat membre des Nations Unies, on sait qu'il y a des procédures à suivre dans ses relations avec les Nations Unies. Par exemple, on peut appeler à ce qu'une mission des Nations Unies, dont on avait accepté l'arrivée, parte. On a eu des cas récemment, aussi récemment que le 31 décembre, la Mission des Nations Unies pour la République Centrafricaine et le Tchad (MINURCAT) n'existe plus et cela à la demande des autorités du Tchad. Bien avant, on avait assisté au retrait de la mission des Nations Unies pour l'Éthiopie et l'Érythrée, sur la demande, surtout, des autorités de l'Érythrée. Donc si la Côte d'Ivoire demande, je dis bien la Côte d'Ivoire et je ne voudrais pas rentrer dans des controverses - qui en Côte d'Ivoire demande ? - si la Côte d'Ivoire demande et que l'on estime que cette demande est légitime, on va partir ! Mais seulement, comme au Tchad, comme en Érythrée, on ne plie pas bagage dès le moment où quelqu'un annonce la demande de retrait, cela ne se fait pas comme ça. On prend le temps qu'il faut pour négocier un calendrier de retrait, les conditions de retrait, et c'est comme cela que cela se fait. Donc, quand on sort un communiqué qui dit 'le gouvernement a décidé de demander le départ immédiat de l'ONUCI', cela ne veut pas dire que le lendemain, l'ONUCI commence à plier bagage ; ce n'est pas comme ça que ça se passe pour les Nations Unies et pour un Etat membre des Nations Unies. On n'a pas affaire à une rébellion, on n'a pas affaire à des miliciens, on n'a pas affaire à un Etat membre des Nations Unies. Alors, l'idée a été émise, qu'on laisse la diplomatie suivre son cours comme l'a dit Monsieur Laurent Gbagbo. Mais pendant qu'on attend que cela se fasse, pourquoi est-ce qu'on doit instrumentaliser les jeunes pour s'ériger en barricades humaines, provoquer les forces des Nations Unies et, plus grave encore, prétexter que ces forces-là utilisent la force contre les populations et commencent à les tuer ? C'est un scandale. Je pense que, comme vous le savez, l'ONUCI a sorti

un communiqué hier par rapport à cela. Donc, nous appelons les uns et les autres au sens de la responsabilité. Agissons dans l'intérêt des populations, laissons ce qui peut être réglé par voie diplomatique, et cessons d'instrumentaliser les populations -- souvent les plus démunies. Là, il faut le dire : ce ne sont des enfants de ces Ministres, ce ne sont des enfants de ces anciens Premiers Ministres, ce ne sont des enfants de ces hauts fonctionnaires que l'on met dans cette situation. Souvent ce sont des enfants des autres. Ce qui est quand même difficile pour ceux qui sont, comme nous autres, mus par des considérations de droits de l'homme. Mesdames et messieurs, j'ai été un peu long dans l'introduction mais c'est l'actualité qui le demande. Je m'arrête donc là et je suis prêt à répondre à vos questions.

Evelyne Aka (AFP) : Par rapport à la situation humanitaire que monsieur Munzu vient de décrire, comment est-ce qu'il peut la qualifier par rapport au bilan de la semaine dernière ? Elle s'est aggravée ou elle s'est améliorée ?

SM : Je peux dire qu'avant cette dernière série de tensions ou de violences intercommunautaires, on pouvait dire que la situation s'était améliorée. Vous le savez, la semaine dernière, on avait rapporté juste trois nouveaux cas de décès. Aujourd'hui, on parle de 31 nouveaux cas qui, si vous le voyez, sont faits surtout en fonction de ces troubles intercommunautaires de ces derniers temps. Je dirai que s'agissant de la situation en général, on pourrait dire qu'elle reste stable, constante, mais que les violences intercommunautaires ont aggravé la situation. Raison pour laquelle nous lançons un appel pour que les autorités compétentes fassent tout pour contenir, mettre un terme à ces violences.

Ayache Derradji (Al Jazeera): Le gouvernement en place vous accuse d'être un élément de trouble dans le pays. Et que vous annoncez des morts sans avoir les noms, les listes bien définies, pour ces morts-là. C'est ma première question. Deuxième question, est-ce que vous avez un bilan sur le début de la crise ?

SM : Quand vous parlez de début de la crise, ça veut dire quoi ? Début des élections ? D'accord. A votre première question, je précise encore une fois, à l'intention de ceux qui font ces accusations ou ces affirmations : une enquête des droits de l'homme n'est pas une enquête criminelle, n'est pas une enquête policière, n'est pas une enquête judiciaire. Pour une enquête des droits de l'homme, on veut répondre aux questions suivantes : est-ce qu'il y a eu un incident ? Oui. Est-ce que cet incident a produit des résultats, tels que le décès, l'atteinte à l'intégrité physique etc. ? Oui. Est-ce que ces résultats ont fait des victimes ? Oui. Qui est la victime et qui en est l'auteur ? Quand les conditions le permettent, l'enquête des droits de l'homme peut aller aussi loin qu'une enquête judiciaire en terme de témoins, victimes, circonstances, etc. et c'est pour cela qu'il est souhaitable, non

seulement souhaitable, il est impératif que ceux qui mettent des obstacles sur notre voie, la voie de nos investigations, enlèvent ces obstacles-là. Mais quand ils ne les enlèvent pas et qu'ils s'en servent pour chercher à discréditer le travail que nous faisons, nous disons non. Donc veuillez leur dire de ma part que je suis aussi soucieux qu'eux pour ces détails et que pour pouvoir les avoir, il faut qu'ils cessent de faire obstacle à notre travail et qu'ils nous permettent d'aller sur les lieux. Cela dit, la liste, nous l'avons. En temps opportun, nous allons la sortir et sachez que - là vraiment je pense qu'il est important, pour lever tout équivoque, de préciser que - il ya deux semaines par exemple, je vous avais rapporté qu'il y avait 24 personnes disparues. Mais par la suite, les membres des familles de quatre de ces personnes qui avaient rapporté leur disparition dans un premier temps, nous ont appelés pour nous annoncer que les intéressés ont été trouvés vivants. Devant cela, nos chiffres des disparus, on va les réviser à la baisse pour donner combien ? 20. Par la suite, les membres des familles des trois autres personnes rapportées comme disparues ont appelé pour nous annoncer qu'ils ont trouvé les corps de leurs parents. Donc les trois sont décédés. Si on devait réviser le chiffre en terme de personnes disparues, on doit encore réduire cela à 17, vous voyez, et de manière corrélative, on va augmenter le chiffre de morts parce qu'il y a trois maintenant qui sont morts. Donc nous devons résister à la tentation de chercher à expliquer un phénomène qu'on ne devrait pas accepter sur la base de manipulation de chiffres. En ce qui nous concerne, une violation des droits de l'homme est une violation de trop et ne devrait pas être acceptée.

AD : Le bilan des morts, est-ce que vous avez un chiffre total à présent ? Avec les chiffres que vous avez annoncés aujourd'hui, vous avez parlé de 14 morts à Duékoué et vous avez parlé de 31 personnes....

SM : Nous étions la semaine dernière à 179, si vous ajoutez les 31 de cette semaine, ça vous donne à peu près quoi ? 210, y compris les 14 morts de Duékoué.

Oche Egwa Ewo (News Agency of Nigeria): Looking at the human rights situation you've just painted, you know, I was wondering when the Ivorian ambassador to the UN resumed, he raised the question of genocide, of ethnic cleansing. I was just wondering if you could confirm or disagree with him on this note - if there are signals of likely genocide in Ivory Coast. That is the first question. I have three questions. Then the next question [...], in terms of removing Laurent Gbagbo, I was wondering what role the UN will play when ECOWAS decides to use its last resort of legitimate force. Lastly, the UN is still an impartial mediator and I was just wondering what roles are you currently playing to enhance discussion; because last week there were indications that the two sides were likely going to talk, but on

conditions. I want to know what role the UN is specifically playing to enhance discussions between these two. Thank you.

SM: On your first question, I have had to answer this question before to the international media and national media, by the way. We also heard reports of the permanent representative of Côte d'Ivoire to the UN talking about Côte d'Ivoire being on the brink of genocide and we have said that while we understand the emotional context of the statement, we think that it is an exaggeration in the present circumstances to talk of Côte d'Ivoire being on the brink of a genocide. It is true as we reported previously that in the heat of this crisis, the homes of some individuals in some neighbourhoods of Côte d'Ivoire were marked with distinctive signs, notably "D" for Dioula, "B" for Baoulé, as an indication of people to be targeted by the elements whom we reported, visited these homes in the deep of the night to arrest, to abduct, to kill. And that, we vehemently condemn and we have to be very vigilant to make sure that things like that don't continue. But to go from there and jump to the conclusion that a genocide is about to happen in Côte d'Ivoire, I think is an exaggeration if we bear in mind the legal definition of genocide. As for the role of the UN, should ECOWAS use legitimate force, I think we have to remember what the official position of ECOWAS is, and it is that the outcome to this crisis should be negotiated and that the best option for everyone is to end the political stalemate by peaceful means. As of today I think that remains the position of ECOWAS and, by the way, remains the position of the African Union and of the United Nations. So let's give negotiations a chance. If that fails and the African Union and ECOWAS and the UN decide that there are grounds to use force, well we have to wait and see. And at that point I am sure you will know what the role of the UN will be. But for now that option is hypothetical and I think that we should treat it as such while everyone is continuing to make efforts to lead us to a negotiated political solution that will spare Côte d'Ivoire, Ivorians and the people living in this beautiful country, the trauma of another return to war, Côte d'Ivoire doesn't need that and I hope that politicians can enable everyone to avoid that. As for the UN as impartial mediator and the role the UN is playing, I can assure you that the UN is playing a major role and that at the highest level of the UN in New York, those who have the competent authority are in touch through various channels of communication, formal and informal, with the key players. Not everything can be said in public at this stage of negotiations and dialogue and so on, but I can assure you that in New York, from the Secretary-General through the principals in the various departments in the UN, everyone is doing their best to make sure that a satisfactory outcome by peaceful means is found to this crisis.

Noredine Zidane (France Inter) : Alors, je voudrais juste avoir une explication claire sur vos sources pour indiquer le nombre de morts et de disparitions parce qu'on ne comprend pas comment il y a ces différences entre les chiffres de l'ONU et ceux du gouvernement.

Quelles sont vos sources et est-ce que vos annonces que vous faites ne sont pas parfois un peu alarmistes ?

SM : D'abord je tiens à préciser que dans notre travail, nous évitons d'être alarmistes comme nous évitons d'être sensationnels. Ce n'est pas notre rôle. Les chiffres que nous avançons, surtout en ce qui concerne les disparitions, nous les devons aux membres de la famille des disparus, aux voisins des disparus et à tout autre témoin oculaire d'un enlèvement. Quand un enlèvement est opéré dans un quartier, il y a des personnes qui savent et qui nous disent, depuis le départ de ceux qui ont fait cette descente dans notre quartier, 'Il y a tel ou tel parent de tel ou tel nom qui a été enlevé et donc pour nous qui a disparu'. Alors, que le gouvernement ait ce chiffre, c'est possible parce que, encore une fois je le dis, ce n'est pas forcément tous les cas qui nous sont rapportés. Donc il se peut même que le nombre de cas réel soit supérieur aux chiffres que nous avançons et si en dehors de nos sources d'information le gouvernement a ses sources, c'est possible. C'est pour cela d'ailleurs que nous insistons que normalement on devrait travailler ensemble avec les autorités [...]. Par exemple, prenons le cas du PDCI. Bon, les faits tels qu'ils sont relatés par le Ministre de l'Intérieur dont j'ai lu l'interview dans l'un des journaux ..., mais si tel est le cas, en quoi est-ce que le gouvernement serait gêné à ce que l'ONUCI ait accès au quartier général du PDCI pour mener son enquête ? Pourquoi ?

KB: Merci Simon, merci chers confrères, consœurs et collègues. A la semaine prochaine.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Hamadoun Touré, Porte-parole
Tél. : +225-06203305 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-020235107
Email: hamadoun@un.org.

<http://www.onuci.org>